

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2767

7 octobre 2015

SOMMAIRE

Alla Fornace S.à r.l.	132802	Ithacalux GP S.à r.l.	132775
AOL Holdings (Lux) S.à r.l.	132770	JTC Signes Services S.A.	132775
Assistance Européenne Internationale S.A. ..	132770	Kenai Capital Markets	132776
Atomo	132770	Linkstar S.à r.l.	132775
Aureus Capital S.a r.l.	132771	Lorito L. Holdings S.à r.l.	132776
Automotive Engineering S.A.	132816	LSF9 Balta Investments S.à r.l.	132806
Ball European Holdings S.à r.l.	132771	LSF9 Balta Issuer S.A.	132803
Ball Investment Holdings S.à r.l.	132771	Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.	132809
Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l.	132771	Origo S.A.	132774
B-Cutter S.à r.l.	132812	ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie	132814
Belfry Limited Partner S.à r.l.	132772	Sagittarius Invest S.A.	132770
Belfry Lux Participation S.à r.l.	132772	SCA Holding S.A.	132774
Boels Luxembourg GmbH	132816	Scartech S.à r.l.	132772
Cogeprim	132772	Sems Internationale S.A.	132774
Cronos Investments S.A.	132778	Sonora Holdings S.A.	132774
Dabir Holding S.à r.l.	132777	Summers Holding S.à r.l.	132773
Delvin Acquisitions S.à r.l.	132777	Suzerain Real Estate Holdings	132773
Digivision	132776	Swiss Life (LUX) German Core Real Estate SCS	132773
Dungog S.à r.l.	132777	Swiss Life REF (LUX) German Core Real Es- tate SCS	132773
Enter Sake Luxembourg S.à.r.l.	132778	Thor 2 S.A.	132773
Europa Real Estate IV S.à r.l.	132778		
Henley 360 504c S.à r.l.	132792		
Insight Car Holding S.à r.l.	132779		

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé, par la signature d'une résolution circulaire datée du 6 août 2015, de coopter Monsieur Philippe Muller, avec adresse professionnelle 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en qualité d'Administrateur du Fonds, en remplacement de Monsieur Sylvain Feraud, avec effet immédiat, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer Madame Margherita Balerna Bommartini, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Fonds, à effet du 6 août 2015.

Pour Atomo

Référence de publication: 2015141897/15.

(150154634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

Extrait de résolution du conseil d'administration du 8 avril 2014

Le conseil d'administration en date du 8 avril 2014 a décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Etant donné que le mandat de l'administrateur-délégué de:

- Monsieur Dominique CHUPIN

est arrivé à son terme, le conseil d'administration décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020 pour statuer sur les comptes 2019.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2015141896/15.

(150155105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

AOL Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.380.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 June 2015

La société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B47771, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour AOL HOLDINGS (Lux) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015141886/15.

(150154603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Sagittarius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142442/9.

(150154631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.416.

—
Par résolutions prises en date du 30 avril 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Douglas Bradfbrd, avec adresse au 10, Longs Peak Drive, CO800212510 Broomfield, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141911/13.

(150154585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ball European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.027.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.413.

—
Par résolutions prises en date du 30 avril 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Douglas Bradfbrd, avec adresse au 10, Longs Peak Drive, CO 80021-2510 Broomfield, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141912/13.

(150154586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ball Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.415.

—
Par résolutions prises en date du 30 avril 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Douglas Bradfbrd, avec adresse au 10, Longs Peak Drive, CO800212510 Broomfield, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 30 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141913/13.

(150154584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Aureus Capital S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 17, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.996.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Gérant en date du 17 juillet 2015 que:

- Le siège social est fixé au 17, Grand-Rue, L-6730 Grevenmacher.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015141859/15.

(150154771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Belfry Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.725.425,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.559.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 14 Août 2015 que:

- Monsieur Cameron MACDOUGALL a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Madame Bohee Yoon, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommée gérante catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015141915/16.

(150155049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Belfry Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 137.825,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.558.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 14 Août 2015 que:

- Monsieur Cameron MACDOUGALL a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Madame Bohee Yoon, ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommée gérante catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015141916/16.

(150155050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cogeprim, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.519.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142013/9.

(150154739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Scartech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9992 Weiswampach, 15, Cité Grait.

R.C.S. Luxembourg B 181.759.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SCARTECH S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015142445/13.

(150155384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Summers Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.106.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 188.142.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150153079) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015142438/13.

(150154988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Suzerain Real Estate Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 132.062.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 20 juillet 2015

Les actionnaires ont adopté la résolution suivante:

- le renouvellement des mandats de Monsieur Peter Bun et Madame Marta Lavaroni, demeurants professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant qu'administrateurs avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/08/2015.

Référence de publication: 2015142439/14.

(150155016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Swiss Life REF (LUX) German Core Real Estate SCS, Société en Commandite simple,
(anc. Swiss Life (LUX) German Core Real Estate SCS).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 198.286.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 10 juillet 2015

Les associés de la Société ont décidé de changer la dénomination de la Société de «Swiss Life (Lux) German Core Real Estate S.C.S.» en «Swiss Life REF (LUX) German Core Real Estate SCS» et de modifier en conséquence l'acte de constitution de la Société avec effet au 10 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Swiss Life REF (LUX) German Core Real Estate SCS

anc. Swiss Life (Lux) German Core Real Estate S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2015142440/17.

(150155134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142490/10.

(150154760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Sems Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.428.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29.07.2015

La convention de dépositaire au sens de l'article 42 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales signée avec la société MANACO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été résilié avec effet au 29.07.2015.

Pour extrait sincère et conforme

SEMS INTERNATIONALE S.A.

Référence de publication: 2015142449/13.

(150154984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SCA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.742.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 10 mars 2015 que la société CAPITA FIDUCIARY S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 939, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée, avec effet au 10 mars 2015, en tant qu'Agent Dépositaire de la Société, en respect de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142444/17.

(150155421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Sonora Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.140.

—
La nouvelle adresse de M. Alexis Kamarowsky, M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty, Administrateurs de la société Sonora Holdings S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société Sonora Holdings S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015142463/15.

(150155427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Origo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 145.976.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142361/9.

(150154903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Ithacalux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 193.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015142838/14.

(150155922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Linkstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.132.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 7 août 2015:

1. Que le mandat de M. Jean-Marc McLean en tant que gérant de la Société est révoqué avec effet au 1^{er} août 2015;
2. que M. Salvatore Rosato, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142236/15.

(150155178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

JTC Signes Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 46.251.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société à Luxembourg en date du 13 août 2015

L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 13 août 2015 de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Madame Miranda Lansdowne, administrateur de la Société, avec effet au 13 août 2015.

2. élire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, à la fonction d'administrateur de la Société Monsieur Stuart Pinnington, né le 11 Septembre 1976 à Manchester, Angleterre et résidant professionnellement au 9 Castle Street, Bâtiment Elizabeth House, JE2 3RT St. Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015142200/20.

(150155123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Lorito L. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.387.

Le siège social de Lorito Holdings S.à r.l., associé unique de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Lorito L. Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015142238/14.

(150155155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Kenai Capital Markets, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.429.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 juillet 2015, que les parts sociales de la société de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de les associés	Nombre de parts
Sydney Nominees Limited Offshore Incorporations Center Road Town, Tortola British Virgin Islands	11.862
Amaranth International Investments 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	638
TOTAL	12.500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142205/23.

(150155055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Digivision, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.352.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 18 août 2015 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société DIGIVISION S.à r.l., représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune est désormais intégralement détenu par la société Eltrona Imagin S.A., avec siège social 4-8, rue de l'Acierie à L-1112 Luxembourg (RCS Luxembourg B 155.438).

Windhof, le 18 août 2015.

Pour extrait conforme

René SIMON / Paul DENZLE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015142052/17.

(150154837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Delvin Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.999.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue en date du 17 août 2015 que l'associé de la Société, Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.789, a cédé l'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société à la société Glomma Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.458 (la Cession de Parts). Par l'effet de la Cession de Parts, Glomma Holdings S.à r.l. est devenue le nouvel associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme
Delvin Acquisitions S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015142043/20.

(150155326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.903.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 août 2015:

1. que les démissions de M. Wim Rits et M. Roberto Seddio en tant que Gérants sont acceptés avec effet immédiat;
2. que Mme. Federica Samuelli et Mme. Barbara Neuerburg avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sont nommées nouvelles Gérantes avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142045/15.

(150154844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Dabir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.119.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 12 août 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, avec effet au 12 août 2015, la démission de la société Manacor (Luxembourg) S.A. en tant que Gérant de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet au 12 août 2015 et pour une durée illimitée, Monsieur Alain Donvil, né le 1^{er} avril 1965 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 23, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, en tant que nouveau Gérant de la Société.

L'associé unique de la Société a également décidé de transférer le siège social de la société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 12 août 2015.

Luxembourg, le 18 août 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Mandataire

Référence de publication: 2015142047/19.

(150155149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Enter Sake Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 195.578.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Concilium (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation entrée en vigueur le 4 mars 2015 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Enter Sake Luxembourg S.à.r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195578

* Dont le siège social est sis au 25c Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- *Agent domiciliataire:*

Concilium (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 25c Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 11 mai 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2015.

Concilium (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015142065/19.

(150155393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Europa Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.857.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg en date du 5 août 2015.

Il résulte de la résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 5 août 2015 que Deloitte Audit, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 août 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015142074/19.

(150155355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Cronos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 181.584.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 août 2015

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, né le 28 février 1954 à Antwerpen (Belgique), résidant au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Administrateur délégué. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2021.

Pour extrait conforme

C. KESY / F. LOUVARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015142031/16.

(150154832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Insight Car Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.443.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth-ninth of July,

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Insight Car Co-Invest, SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registration of which with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending,

here represented by Maria Grosbusch, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal. Form There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Insight Car Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may further act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may further (i) acquire by purchase, registration or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise intellectual and industrial property rights, (ii) grant licenses on such intellectual and industrial property rights, and (iii) hold and manage intellectual and industrial property rights.

2.6 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at seven hundred twelve thousand euro (EUR 712,000), represented by (i) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class A shares, (ii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class B shares, (iii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class C shares, (iv) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class D shares, (v) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class E shares, (vi) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class F shares, (vii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class G shares, (viii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class H shares, (ix) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class I shares and (x) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the share classes A to J, as described above, are together referred to as the "Shares").

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares shall not be convertible into other classes of Shares.

6.6 The Company may redeem its own Shares.

6.7 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J shares).

6.8 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in article 6.7.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares. The Total Cancellation Amount for each class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the relevant class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to article 22 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be re-elected or removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

15.3 This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

16.4 In exceptional cases, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only provided that no manager participates in meetings (telephone conferences) by telephone from the United States. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

16.5 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (who may be represented).

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the resolutions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore or by any two (2) managers, including at least one class A and one class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A manager and class B manager), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 19. Indemnification of managers The board members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Every person who is, or has been, a board member of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such board member and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

21.7 In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of Shares shall be as follows:

- class J shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the class J shares issued by the Company;
- class I shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class I shares issued by the Company;
- class H shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the class H shares issued by the Company;
- class G shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class G shares issued by the Company;
- class F shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class F shares issued by the Company;
- class E shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class E shares issued by the Company;
- class D shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class D shares issued by the Company;
- class C shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class C shares issued by the Company;
- class B shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class B shares issued by the Company; and
- class A shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A shares issued by the Company.

21.8 In the event of a distribution of dividend pursuant to article 21.7 above, any other income distributable to the holders of Shares in excess of the aggregate amount of the preferential dividend set out in article 21.7 above, if any, shall be allocated to the holders of class J shares, or:

- in the event there are no more class J shares in the Company, the holders of class I shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class I to class A shares in accordance with article 21.7 above;
- in the event there are no more class I shares in the Company, the holders of class H shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class H to class A shares in accordance with article 21.7 above;
- in the event there are no more class H shares in the Company, the holders of class G shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class G to class A shares in accordance with article 21.7 above;
- in the event there are no more class G shares in the Company, the holders of class F shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class F to class A shares in accordance with article 21.7 above;
- in the event there are no more class F shares in the Company, the holders of class E shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class E to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class E shares in the Company, the holders of class D shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class D to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class D shares in the Company, the holders of class C shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class C to class A shares in accordance with article 21.7 above;

- in the event there are no more class C shares in the Company, the holders of class B shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class B to class A shares in accordance with article 21.7 above; and

- in the event there are no more class B shares in the Company, the holders of class A shares shall be entitled to all the other income distributable to the holders of Shares, if any, after the payment of the preferential dividend to the holders of class A shares in accordance with article 21.7 above.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with article 21 above. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All (i) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class A shares, (ii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class B shares, (iii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class C shares, (iv) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class D shares, (v) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class E shares, (vi) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class F shares, (vii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class G shares, (viii) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class H shares, (ix) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class I shares and (x) seven million one hundred twenty thousand (7,120,000) class J shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) have been subscribed by Insight Car Co-Invest, SCSp, aforementioned, for a subscription price of seventy-one million two hundred thousand one euro and fifty cents (EUR 71,200,001.50).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of seventy-one million two hundred thousand one euro and fifty cents (EUR 71,200,001.50) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Of the total contribution in the amount of seventy-one million two hundred thousand one euro and fifty cents (EUR 71,200,001.50), seven hundred twelve thousand euro (EUR 712,000) shall be allocated to the share capital of the Company and seventy million four hundred eighty-eight thousand one euro and fifty cents (EUR 70,488,001.50) shall be allocated to the share premium of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 6,900 (six thousand nine hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A manager:

- Mr. Mark Lessing, born on 24 September 1968 in New York (United States of America), professionally residing at 1114 Avenue of the Americas, 36Th Floor, New York 10036, United States of America.

Class B managers:

- Mr. Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Épinal, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Ms. Kathleen Becker, born on 11 June 1979 in Messancy, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Insight Car Co-Invest, SCSp, une société en commandite spéciale existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Maria Grosbusch, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Insight Car Holding S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 La Société peut également (i) acquérir par voie d'achat, d'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que transférer par la vente, l'échange ou autre des droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) octroyer des licences sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) détenir et gérer des droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.6 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à sept cent douze mille euros (EUR 712.000), représenté par (i) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie A, (ii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie B, (iii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie C, (iv) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie D, (v) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie E, (vi) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie F, (vii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie G, (viii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie H, (ix) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie I et (x) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (les catégories de parts sociales A à J, telles que décrites ci-dessus, sont collectivement désignées les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J ne seront pas convertibles en d'autres catégories de Parts Sociales.

6.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

6.7 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales dans leur intégralité par voie de rachat et d'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans ces catégories. Dans le cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de catégorie J).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.7), cette catégorie de Parts Sociales donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie

de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les associés de la catégorie de Parts Sociales concernée auraient eu droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 22 des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la catégorie de Parts Sociales à annuler, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à porter en réserves non-distribuables conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (iii) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B + CR) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable; CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la catégorie de Parts Sociales à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve (s) nondistribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents 23 statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au

Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14 Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être réélus ou révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être dûment retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à la date fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnées dans la convocation.

15.3 Cette convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation spéciale ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance élira un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui n'aura pas de voix prépondérante.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant un autre gérant comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et par lesquelles il pourra voter.

16.4 Dans des cas exceptionnels, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion

de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) par téléphone depuis les Etats-Unis. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

16.5 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (qui peuvent être représentés).

16.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des résolutions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant unique, le cas échéant, et dans l'hypothèse d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

Art. 19. Indemnisation des gérants. Les membres du conseil de gérance ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Toute personne qui est, ou qui a été, membre du conseil de gérance de la Société devra être indemnisée par la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi, pour toutes dettes encourues ou tous frais raisonnablement supportés ou payés par elle dans le cadre de toute plainte, action, requête ou procédure pour lesquelles elle a été impliquée en tant que partie ou à un autre titre du fait de son mandat actuel ou ancien de gérant, et pour les frais payés ou supportés lors d'accords dans le cadre de ces actions. Les mots «plainte», «action», «requête» ou «procédure» devront s'appliquer à toutes plaintes, actions, requêtes ou procédures (civils, criminels ou autres incluant les recours en appels) en cours ou pour lesquels le gérant est menacé et les mots «dettes» et «frais» devront s'appliquer, sans limites, aux honoraires d'avocats, coûts, jugements, montants payés lorsqu'un accord est trouvé et toutes autres dettes.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

21.7 En cas de distribution de dividendes, le montant du dividende alloué à chaque catégorie de Parts Sociales se fera comme suit:

- les parts sociales de catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie J émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie I émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie H émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie G émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie F émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie E émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie D émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie C émises par la Société;
 - les parts sociales de catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie B émises par la Société;
- et

- les parts sociales de catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des parts sociales de catégorie A émises par la Société.

21.8 En cas de distribution de dividende conformément à l'article 21.7 ci-dessus, tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales excédant le montant total du dividende préférentiel tel qu'énoncé à l'article 21.7 ci-dessus, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs de parts sociales de catégorie J, ou:

- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie J dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie I auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie I à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie I dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie H auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie H à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie H dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie G auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie G à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie G dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie F auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie F à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie F dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie E auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie E à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie E dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie D auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie D à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie C auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie C à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus;
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie B auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie B à A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus; et
- dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les détenteurs de parts sociales de catégorie A auront droit à tous les autres revenus distribuables aux détenteurs de Parts Sociales, s'il y en a, après le

paiement du dividende préférentiel aux détenteurs de parts sociales de catégorie A en conformité avec l'article 21.7 ci-dessus.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués en conformité avec l'article 21 ci-dessus. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les (i) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie A, (ii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie B, (iii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie C, (iv) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie D, (v) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie E, (vi) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie F, (vii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie G, (viii) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie H, (ix) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie I et (x) sept millions cent vingt mille (7.120.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ont été souscrites par Insight Car Co-Invest, SCSp, susmentionnée, pour un prix de souscription de soixante-onze millions deux cent mille un euro et cinquante cents (EUR 71.200.001,50).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de soixante-onze millions deux cent mille un euro et cinquante cents (EUR 71.200.001,50) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

De l'apport global d'un montant de soixante-onze millions deux cent mille un euro et cinquante cents (EUR 71.200.001,50), sept cent douze mille euros (EUR 712.000) seront affectés au capital social de la Société et soixante-dix millions quatre cent quatre-vingt-huit mille un euro et cinquante cents (EUR 70.488.001,50) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ six mille neuf cents euros (EUR 6.900).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Mark Lessing, né le 24 septembre 1968 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 1114 Avenue of the Americas, 36th Floor, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Épinal, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Madame Kathleen Becker, née le 11 juin 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria Grosbusch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 30 juillet 2015. 1LAC/2015/24327. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015141511/739.

(150153735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Henley 360 504c S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 199.444.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before Us Maître Marc Lecuit, Civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Henley 360 504H2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, whose number of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is currently under attribution (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) which such party declares to incorporate.

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by Luxembourg law and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 2. The Company will exist under the name of Henley 360 504c S.à r.l.

Art. 3. The corporate purpose of the Company is (i) the acquisition, holding, financing and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly (notably through a partnership, limited liability company or any other legal entity, including but not limited to funds and similar structures, whether incorporated in Luxembourg or in another jurisdiction), of real estate properties, whether developed or vacant, and related rights and assets of any kind, whether owned, leased, licensed or held otherwise, (ii) the acquisition, directly or indirectly, by purchase, merger, assignment, subscription, transfer by sale, exchange or otherwise of stock, participations, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, but not limited to, the assets referred to in (i) and (ii) above and any real estate, real estate asset, or any real estate project in Luxembourg or any other jurisdiction).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries or affiliated companies without however carrying out an activity that would be regulated under the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector as amended.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, including, but not limited to real estate.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may engage in the management, planning and controlling of bank accounts and master bank accounts relating to cashpooling systems to the extent that such management, planning and controlling is made on behalf of the Company and/or one or more parent companies and/or subsidiaries forming part of the same group of companies as the Company. Such cash management shall include, without limitation, the management and development of cash pools held on various bank accounts, liaising with relevant financial and treasury departments of the Company's parent companies and subsidiaries, appointing and liaising with relevant banks and appointing and instructing relevant financial institutions in connection with the execution of foreign exchange transactions or other deposit-related financial transactions for the account of the Company or any of its parent companies or subsidiaries.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Share Capital - Shares

Art. 7. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100) each, all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. Similarly, the Company may create a distributable reserve in order to receive the capital contributions made to the Company and not remunerated by shares of the Company.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted by unanimous decision of the shareholders. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, it being understood that the amount may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 10. The shares of the Company may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with specific terms and conditions applicable to such convertible instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of his shares in the share capital of the Company to another shareholder or to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer, sell, assign, pledge or otherwise dispose of a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same party (or to the Company, as applicable and without prejudice to the provisions laid down in the present article in respect of the redemption by the Company of its own shares), in accordance with the specific terms and conditions applicable to the concerned convertible instruments.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the managers.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company, and if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager's, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 12. The manager(s) do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the manager(s) are only responsible for the execution of their mandates.

Art. 13. The decisions of the manager(s) are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of

the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two (2) managers are physically present. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, video-conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one (1) general meeting shall be held at least annually in the municipality of the Company's registered office within six (6) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least fifteen (15) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder. Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting. At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Annual Accounts

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 17. Each year, as of 1st of January, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing

a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company. At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment. At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds determined by the Luxembourg laws are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital are decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of article 19, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. The Company is governed by the laws of Luxembourg.

Subscription - Payment:

All shares have been subscribed as follows:

Sole Shareholder: one hundred twenty-five (125) shares

Total: one hundred twenty-five (125) shares

All shares have been fully paid up by a contribution in cash from the Sole Shareholder of an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), so that the total sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin on the date of incorporation and shall end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1.200-).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed appearing party, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following managers who are appointed for an undetermined duration:

- Mr. Robert Hessing, born on 14 August 1966 in Apeldoorn, Netherlands, professionally residing at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Scarlett Meadows, born on 26 August 1980 San Giljan, Malte, professionally residing at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and;

- Mr. Andrej Grossmann, born on 19 December 1975 Berlin, Germany, professionally residing at Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Bertrange, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Henley 360 504H2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, dont le numéro d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours d'attribution («l'Associé Unique»)

Ici représentée par M. Alessandro Morini, avvocato, résidant professionnellement à 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante représentée telle que décrit ci-dessus, et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit.

Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La société existera sous la dénomination Henley 360 504c S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société consiste dans (i) l'acquisition, la détention, le financement et la cession sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, que ce soit directement ou indirectement (notamment par le biais d'un partenariat, d'une société à responsabilité limitée ou de toute autre entité juridique incluant, parmi les autres les fonds et structures similaires, immatriculés à Luxembourg ou dans une autre juridiction) des propriétés immobilières développées ou inoccupées et de tout type de droits et d'actifs s'y rapportant, qu'ils soient détenus en propriété, en location, sous régime de licence ou autrement, (ii) l'acquisition, directe ou indirecte, par le biais d'achat, de fusion, d'affectation, de souscription, de transfert par vente, échange ou par tout autre moyen, des titres, de participations, d'obligations, de débentures, de notes et d'autres types de titres ou d'instruments financiers (incluant des notes ou des parts ou encore des unités émises par des fonds mutuels luxembourgeois ou étrangers ou par des organismes similaires) incluant des créances, des demandes ou des prêts ou encore d'autre facilités de crédit et accords ou contrats y afférant et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (incluant, parmi les autres, les actifs dont il est fait référence aux points (i) et (ii) ci-dessus et tout bien immobilier, actif immobilier ou tout projet immobilier à Luxembourg ou dans toute autre juridiction).

La société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou véhicule, les risques portant sur la détention ou la propriété de droits, créances et/ou autres biens ou actifs (incluant toutes sortes de titres) qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels et/ou les risques relatifs aux passifs ou aux engagements des tiers ou qui sont inhérents à toutes les, ou à une partie des, activités menées par des tiers dans le cadre de l'émission de toute sorte de titres dont la valeur ou le rendement seraient liés à ces risques. La société peut assumer ou acquérir ces risques par l'acquisition par tout moyen des droits, des créances et/ou des actifs et en se portant garant du passif ou des engagements envers des tiers ou encore par d'autres types de contrainte.

La société peut recourir à toute sorte d'emprunt. Elle peut entrer dans tout type de contrat de prêt et peut émettre des notes, d'obligations, de débetures, des certificats, d'actions, des parts bénéficiaires (beneficiary parts), des bons d'option (warrants) et toute sorte de dette ou des titres de participation y compris dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La société peut prêter des fonds y compris le recours à différents types d'emprunt et/ou d'émission des titres à ses filiales ou sociétés affiliées sans pour autant mener une activité qui tombera sous le champ d'application de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également donner des garanties et octroyer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations ou les obligations des ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. En outre, la société peut donner en gage, transférer, nantir ou créer des titres d'une autre manière sur certains ou tous ses actifs incluant, parmi les autres, les biens immobiliers.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et effectuer tout swap, des contrats à terme future et forward, produits dérivés, options, rachat, le prêt des titres (stock lending) ainsi que des transactions similaires. La société peut de manière générale employer toute technique et instrument relatifs aux investissements aux fins de leur gestion efficace, incluant parmi les autres les techniques et instruments conçus pour se couvrir contre les risques de crédit, de taux, de change et d'intérêt ainsi que conte d'autres risques.

La société peut s'engager dans la gestion, la planification et le contrôle des comptes bancaires et des comptes bancaires centralisateurs (master bank accounts) relatifs aux système de cash pooling dans la mesure où une telle gestion, planification et contrôle est effectuée au nom de la Société et/ou d'une ou plusieurs sociétés mères et/ou filiales faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société. Une telle gestion des liquidités doit inclure, sans limitation, la gestion et le développement des cash pools détenus dans des différents comptes bancaires, en liaison avec les départements financiers et de trésorerie pertinents des sociétés mères et filiales de la Société, par la désignation et la liaison avec les banques pertinentes ainsi que par la désignation et les instructions données aux institutions financières pertinentes en ce qui concerne l'exécution des transactions de change ou d'autres transactions financières relatives aux dépôts pour le compte de la Société ou de ses sociétés mères ou filiales.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans le sens le plus large possible et leur énumération n'est pas exhaustive. L'objet social doit inclure toute transaction ou accord dont la Société est partie, dans la mesure où il ne saurait pas incompatible avec les objets énumérés ci-dessus.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et entreprendre toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital social - Parts sociales

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. De manière tout à fait similaire, la société pourra mettre en place une réserve disponible servant à recevoir les apports non rémunérés par des titres.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ou de l'associé unique (selon le cas). Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat, étant entendu que le montant n'excédera pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponibles moins les pertes et les sommes devant être attribuées à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 10. Les parts sociales de la Société peuvent être alignés sur des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société conformément à des conditions générales spécifiques applicables à ces instruments convertibles. Tout associé qui transfère, vend, transmet, gage ou dispose autrement d'une ou plusieurs de ses parts représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales propres) est obligé de transférer, vendre, gager, transmettre ou dispose autrement une proportion similaire de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société si applicable et sans préjudice des stipulations contenues dans le présent article concernant le rachat par la Société de ses propres parts sociales), en conformité avec les conditions générales spécifiques applicables auxdits instruments convertibles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Aucun gérant ne doit pas contracter dans le cadre de ses fonctions des obligations personnelles en rapport avec ses engagements pris au nom de la société. Le(s) gérant(s) ne sont responsables que pour l'exécution de leurs devoirs. La société doit indemniser chaque membre du Conseil d'administration, officier ou employé de la Société, et s'il y a lieu leurs successeurs, héritiers, les personnes ayant un pouvoir exécutif et les administrateurs, à l'encontre des dommages et dépenses encourus par cette personne de manière raisonnable dans le cadre de toute action, suivi ou procédure dans le cadre de laquelle cette personne peut être partie en raison de sa qualité actuelle ou précédente d'administrateur, officier ou employé de la Société, ou, à la demande de la Société, tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et par laquelle il n'a pas le droit d'être indemnisé, à l'exception des questions pour lesquelles il soit reconnu finalement responsable pour négligence grossière ou faute grave dans le cadre de telles actions, procès ou procédures. En cas de règlement, l'indemnisation doit être accordée seulement par rapport aux questions couvertes par le règlement et, pour lesquelles la Société soit conseillée par un conseiller juridique, et la personne qui doit être indemnisée ne doit pas être coupable de négligence grossière ou faute grave. Le droit d'indemnisation qui précède ne doit pas exclure d'autres droits dont les personnes qui doivent être indemnisées conformément aux Statuts peuvent bénéficier.

Art. 12. Les gérant(s) ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérant(s) sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement être tenu et prendre des décisions si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et dans la mesure où au moins deux (2) gérants sont physiquement présents. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Un conseil de gérance doit être tenu au moins une fois l'année (ou bien à chaque fois qu'une décision stratégique relative à la Société doit être prise) au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une (1) assemblée générale annuelle est tenue dans la ville du siège social de la Société dans les six (6) mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée. Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social de la société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à partir du 1^{er} janvier, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société. Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination. A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils déterminés par les lois luxembourgeoises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. La Société est régie par les lois luxembourgeoises.

Souscription - Libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

L'Associée Unique: cent vingt-cinq (125) parts sociales

Total: cent vingt-cinq (125) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire de l'Associée Unique d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de sorte que la somme totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera au jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit, a tenu une assemblée générale de l'associé unique et tout en reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société sera gérée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée indéterminée:

- Mr. Robert Hessing, né le 14 August 1966 à Apeldoorn, Pays-Bas, résidant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ms. Scarlett Meadows, née le 26 August 1980 à San Giljan, Malte, résidant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et;

- Mr. Andrej Grossmann, né le 19 December 1975 à Berlin, Allemagne, résidant professionnellement à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 août 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 18027. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Beringen/ Mersch, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141483/574.

(150153752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Alla Fornace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 14, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 24.495.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 12 juin 2015

L'assemblée accepte à l'unanimité la cession des parts sociales:

Résolution

Les actionnaires représentant 100 % des parts de la société ALLA FORNANCE S.à.r.l accepte la cession des 76 parts sociales de Monsieur CIPPOLLA Ignazio à Madame ALMEIDA DOS SANTOS Gleide, Maria. Vente réalisé le 12 Juin 2015.

Référence de publication: 2015141876/14.

(150155243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

LSF9 Balta Issuer S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 171.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.084.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of August,

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF9 Balta Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the “RCS”) under number B 197722 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee of the undersigned notary, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 10 August 2015,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF9 Balta Issuer S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), registered with the RCS under number B 198084 with a share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF9 Bentley Issuer S.A., pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 22 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), which articles of incorporation have been amended for the last time on 29 June 2015 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by a proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to an amount of EUR 171,000.- (one hundred seventy-one thousand euro) by the creation and issue of 140,000 (one hundred forty thousand) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the “New Shares”); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total amount of EUR 1,400,000.- (one million four hundred thousand euro) which shall be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand euro) and (b) to the share premium account for an amount of EUR 1,260,000.- (one million two hundred sixty thousand euro);

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 171,000.- (one hundred seventy-one thousand euro), represented by 171,000 (one hundred seventy-one thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.”

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record their resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) to an amount of EUR 171,000.- (one hundred seventy-one thousand euro) by the creation and issue of 140,000 (one hundred forty thousand) New Shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,400,000.- (one million four hundred thousand euro) allocated as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 140,000 (one hundred forty thousand) New Shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total amount of EUR 1,400,000.- (one million four hundred thousand euro) which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand euro) and (b) to the share premium account for an amount of EUR 1,260,000.- (one million two hundred sixty thousand euro).

All the 140,000 (one hundred forty thousand) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,400,000.- (one million four hundred thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 171,000 (one hundred seventy-one thousand) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 171,000.- (one hundred seventy-one thousand euro), represented by 171,000 (one hundred seventy-one thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix août,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF9 Balta Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 197722 (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée du notaire instrumentaire, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 10 août 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSF9 Balta Issuer S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 198084, ayant un capital social de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF9 Bentley Issuer S.A. suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 22 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”), lesquels statuts ont été

modifiés pour la dernière fois en date du 29 juin 2015 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial (la "Société").

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 31.000 (trente-et-un mille) actions, est détenue par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les actions émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à un montant de EUR 171.000,- (cent soixante-et-onze mille euros) par voie de création et d'émission de 140.000 (cent quarante mille) nouvelles actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Nouvelles Actions»); souscription et paiement des Nouvelles Actions par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.400.000,- (un million quatre cents mille euros) qui sera alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de EUR 1.260.000,- (un million deux cent soixante mille euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 5, des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à EUR 171.000,- (cent soixante-et-onze mille euros) représenté par 171.000 (cent soixante-et-onze mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

3. Modification du registre de actions de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Actions dans le registre de actions de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à un montant de EUR 171.000,- (cent soixante-et-onze mille euros) par la création et l'émission de 140.000 (cent quarante mille) Nouvelles Actions, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 1.400.000,- (un million quatre cents mille euros), alloué comme suit.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 140.000 (cent quarante mille) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et libérer intégralement ces Nouvelles Actions souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.400.000,- (un million quatre cents mille euros) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de EUR 1.260.000,- (un million deux cent soixante mille euros).

L'ensemble des 140.000 (cent quarante mille) Nouvelles Actions émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.400.000,- (un million quatre cents mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 171.000 (cent soixante-et-onze mille) actions ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à EUR 171.000,- (cent soixante-et-onze mille euros) représenté par 171.000 (cent soixante-et-onze mille) actions ordinaires, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Actions dans le registre des actions de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141593/181.

(150154345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

LSF9 Balta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.728.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of August,

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF9 Balta Issuer S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 198084 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee of the undersigned notary, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 10 August 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF9 Balta Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the RCS under number B 197728 with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF9 Bentley Investments S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 10 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), which articles of incorporation have been amended for the last time on 29 June 2015 by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by a proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,512,500.- (one million five hundred twelve thousand five hundred euro) by the creation and issue of 12,000 (twelve thousand) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the “New Shares”); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total amount of EUR 4,200,000.- (four million two hundred thousand euro) which shall be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) and (b) to the share premium account for an amount of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand euro);

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,512,500.- (one million five hundred twelve thousand five hundred euro), represented by 12,100 (twelve thousand one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record their resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 1,512,500.- (one million five hundred twelve thousand five hundred euro) by the creation and issue of 12,000 (twelve thousand) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 4,200,000.- (four million two hundred thousand euro) allocated as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 12,000 (twelve thousand) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total amount of EUR 4,200,000.- (four million two hundred thousand euro) which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) and (b) to the share premium account for an amount of EUR 2,700,000.- (two million seven hundred thousand euro).

All the 12,000 (twelve thousand) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate amount of EUR 4,200,000.- (four million two hundred thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 12,100 (twelve thousand one hundred) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,512,500.- (one million five hundred twelve thousand five hundred euro), represented by 12,100 (twelve thousand one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix août,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF9 Balta Issuer S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 198084 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Peggy Simon, employée du notaire instrumentaire, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 10 août 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSF9 Balta Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 197728, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF9 Bentley Investments S.à r.l., suivant un acte Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 10 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 juin 2015 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cent) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cents mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.512.500,- (un million cinq cent douze mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 4.200.000,- (quatre millions deux cents mille euros) qui sera alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cents mille euros) et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cents mille euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6, des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.512.500,- (un million cinq cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.100 (douze mille cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cents mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 1.512.500,- (un million cinq cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 12.000 (douze mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 4.200.000,- (quatre millions deux cents mille euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 12.000 (douze mille) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 4.200.000,- (quatre millions deux cents mille euros) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cents mille euros) et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de EUR 2.700.000,- (deux millions sept cents mille euros).

L'ensemble des 12.000 (douze mille) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme totale de EUR 4.200.000,- (quatre millions deux cents mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 12.100 (douze mille cent) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.512.500,- (un million cinq cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.100 (douze mille cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7061. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141592/179.

(150154344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.047.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Merlin UK Finco 1 Limited, a private limited company by shares, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8753258, having its registered office at 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, such branch being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B182250, having its address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here duly represented by Gersende MASFAYON, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182047, (the “Company”), incorporated on 20 November 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, Grand Duchy of Luxembourg, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3313 on 30 December 2013. The articles of association of the Company have been modified for the last time on 8 April 2015 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1433 on 6 June 2015.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two US dollars (USD 2) in order to raise it from its current amount of twenty thousand twelve US dollars (USD 20,012) up to twenty thousand fourteen US dollars (USD 20,014), through the issue of one (1) ordinary share (the “Ordinary Share”) and one (1) mandatory redeemable preferred share (the “MRPS”), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

Subscription and payment

One (1) Ordinary Share and One (1) MRPS issued have been subscribed by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, for the price of two US dollars (USD 2).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of the transfer and assignment of receivables held by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, against Charcoal Newco 1 Limited, having an aggregate nominal value of four hundred and twenty-two million three hundred and sixty-nine thousand two hundred and eighty-six US dollars (USD 422,369,286),

allocated as follows:

- two US dollars (USD 2) have been allocated to the share capital of the Company; and
- four hundred and twenty-two million three hundred and sixty-nine thousand two hundred and eighty-four US dollars (USD 422,369,284) have been allocated to the MRPS Reserve Account.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand fourteen US dollars (USD 20,014) represented by twenty thousand five (20,005) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and nine (9) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (together with the Ordinary Shares, the “Shares”).

Each Share is entitled to one vote and MRPS holders are entitled to the same voting rights as the holders of Ordinary Shares.

The capital may be amended at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand six hundred and fifty Euros (EUR 6,650.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, la succursale au Grand-Duché du Luxembourg de Merlin UK Finco 1 Limited, une private company limited by shares, constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès

du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8753258, ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, ladite succursale étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.250, ayant son adresse au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Gersende MASFAYON, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Numéro B 182047, constituée suivant acte passé le 20 novembre 2013 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3313 le 30 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte passé le 8 avril par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1433 le 6 juin 2015.

Ladite comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux US dollars (USD 2) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille douze US dollars (USD 20.012) à vingt mille quatorze US dollars (USD 20.014), par l'émission d'une (1) part sociale (la «Part Sociale Ordinaire») et une (1) part privilégiée obligatoirement rachetable (la «PPOR»), ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

Souscription et libération

Une (1) Part Sociale Ordinaire et une (1) PPOR émises ont été souscrites par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, pour un montant de deux US dollars (USD 2).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées entièrement par un apport en nature consistant en des créances détenues par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, à l'encontre de Charcoal Newco 1 Limited, s'élevant à un montant total de quatre cent vingt-deux millions trois cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-six US dollars (USD 422.369.286),

allouées comme suit:

- deux US dollars (USD 2) ont été alloués au capital social de la Société; et
- quatre cent vingt-deux millions trois cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 422.369.284) ont été alloués au Compte de Réserve PPOR.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille quatorze US dollars (USD 20.014) représenté par vingt mille cinq (20.005) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et neuf (9) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant toutes une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les détenteurs de PPOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille six cent cinquante euros (EUR 6.650,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juillet 2015. 2LAC/2015/16005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015141613/132.

(150153994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

B-Cutter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 199.497.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le onze août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Bernard HUDZIK, employé privé, demeurant à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne, ici représenté par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 août 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le commissionnement sur ventes de matériel dans le domaine industriel et la commercialisation de tous biens et services commerciaux non réglementés par des lois ou réglementations spécifiques.

En outre, elle a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de B-CUTTER S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Bernard HUDZIK, employé privé, demeurant à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi qu'à des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bernard HUDZIK, employé privé, né à Lille (France), le 13 juillet 1961, demeurant à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant, représenté comme dit ci-avant, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141909/128.

(150154733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.595.

L'an deux mille quinze, le douze août.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1) la société à responsabilité limitée ROMAKA, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.426 (Associée commanditée et commanditaire), représentée par sa gérante unique, Madame Marielle ARCES, employée privée, demeurant à L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens;

2) Madame Marielle ARCES, employée privée, née le 1^{er} février 1954 à Algrange (France), demeurant à L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens (associée commanditaire).

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les associés commanditée et commanditaires (les«Associés») de la société en commandite simple ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie (la «Société Absorbée»), avec siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.595, constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 décembre 1985, publié au Mémorial C no 76 du 26 mars 1986, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales dont cinquante (50) parts de commandité et neuf cent cinquante (950) parts de commanditaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (la "Société").

Les associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales dont cinquante (50) parts de commandité et neuf cent cinquante (950) parts de commanditaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée et est détenu comme suit:

- | | |
|---|-----|
| a) les parts de commandité: | |
| - ROMAKA, pré-mentionnée, | 50 |
| b) les parts de commanditaires | |
| - ROMAKA, pré-mentionnée, | 416 |
| - Madame Marielle ARCES, prénommée, | 534 |

II. Qu'ils sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par eux et rédigé comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption par ROMAKA de ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie, et Approbation du rapport du conseil d'administration afférent

2. Décision de procéder à la fusion par absorption de la société ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie par la société ROMAKA.

3. Décharge au gérant de la société absorbée pour l'exercice de son mandat.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

III. Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés constatent que le projet de fusion par absorption entre ROMAKA (la "Société Absorbante") et ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie (la "Société Absorbée") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 453 du 19 février 2015.

Ce projet, arrêté par les organes de gestion des deux sociétés concernées le 30 janvier 2015, enregistré à Diekirch Actes Civils le 5 février 2015, prévoit l'absorption de ROMAKA, société à responsabilité limitée & Cie par ROMAKA avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} janvier 2015 sur le plan comptable (date effective), date à laquelle la société ROMAKA poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

En application de l'article 266 de la loi sur les sociétés, les associés renoncent au rapport d'expert sur le projet de fusion.

Deuxième résolution:

Les associés décident d'accepter la rémunération de l'apport de fusion par l'émission de sept cent treize (713) parts sociales de la Société Absorbante, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et l'attribution de ces parts sociales nouvelles à l'associée commanditaire, Madame Marielle ARCES, prénommée, de la société Absorbée.

Troisième résolution:

Par suite de l'apport par la Société Absorbante de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la Société Absorbante, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par suite de cette fusion.

Quatrième résolution:

Les associés donnent décharge pleine et entière au gérant de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution:

Les associés décident que les registres et documents de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'approbation de la fusion dans les mêmes termes par l'assemblée de la Société Absorbante.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Les comparants donnent encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans le cadre et la suite du présent acte.

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet de fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Arces, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015141719/88.

(150154369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Automotive Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.364.

Par décision du conseil d'administration tenu en date du 18 août 2015, Monsieur Giacomo DI BARI, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur au conseil d'administration en remplacement de Monsieur Fabio MASTROSIMONE, avec effet immédiat.

Le mandat de l'administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Pour: AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015141900/16.

(150155019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Boels Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.144.

Am 21. August 2006 von Notar Joseph Elvinger gegründete Gesellschaft, im Memorial C Nr. 2169 des 21. November 2006 veröffentlichter Rechtsakt.

AUSZUG

Es geht aus einer Entscheidung des Alleinaktionärs hervor, dass folgende Person Geschäftsführer der Gesellschaft Boels Luxembourg GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung (die "Gesellschaft") für eine unbestimmte Dauer ernannt wurde:

- Frau Elisabeth Petronella Maria van Kerkom, geboren am 8. Februar 1967, in Echt (Niederlande), wohnhaft in B-3680 Maaseik, Javanastraat 38, Belgien

Frau van Kerkom ist befugt die Gesellschaft mittels ihrer alleinigen Unterschrift gemäß Artikel 11 der Statuten zu vertreten.

Luxembourg, den 19. August 2015.

Unterschrift

Der Beauftragte

Référence de publication: 2015141935/20.

(150154713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.
